

15 avril 2021

## Lancement des aides à la création artistique

Jusqu'au 30 juin 2021



**Aides à la**

**CRÉATION**

**artistique**

**CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE**  
**30 JUIN 2021**

La province Sud soutient la création artistique : aides à la création en arts visuels, aides à l'exposition, aides à l'accompagnement à l'écriture, aides à l'édition, aides à la création musicale, aides à la réalisation de courts-métrages de fiction.



**Chaque année, la province soutient la création artistique en attribuant une aide financière aux artistes résidant sur son territoire. Cette aide est ouverte aux artistes de tout âge, émergents ou confirmés, souhaitant enregistrer un album musical, réaliser un court-métrage de fiction, créer des œuvres en arts visuels ou les exposer, écrire ou éditer.**

Les artistes ont jusqu'au 30 juin 2021 pour déposer leur dossier à la direction de la Culture, de la Jeunesse et des Sports pour concourir dans les catégories suivantes : musique, accompagnement à l'écriture, édition, réalisation de court-métrage de fiction, création en arts visuels et exposition.

Les montants attribués vont de 200 000 F au minimum pour l'aide à la création en arts visuels à 1 200 000 F maximum pour l'aide à la création de court-métrage.

Cette aide quelle que soit la catégorie est valable 1 an et ne peut dépasser 70% du montant global du projet artistique.

## Les disciplines artistiques concernées :

- Aide à la création en arts visuels
- Aide à l'exposition
- Aide à l'accompagnement à l'écriture
- Aide à l'édition
- Aides à la création musicale
- Aides à la réalisation de courts-métrages de fiction

## Rappels des différentes aides à la création artistique accordées par la province Sud

- **Aide à la création en arts visuels**

Elle est proposée pour permettre aux artistes plasticiens de créer des œuvres dans le cadre d'un travail de recherche ou expérimental. Destinée au financement de matériaux, à l'exclusion des frais d'encadrement ou de soilage, le montant de l'aide peut aller jusqu'à 200 000 F.

>> [Consulter l'aide et la démarche en ligne](#)

- **Aide à l'exposition**

La subvention peut aller jusqu'à 450 000 francs, pour des expositions individuelles ou collectives, organisées dans des galeries privées et des structures publiques.

>> [Consulter l'aide et la démarche en ligne](#)

- **Aide à l'accompagnement à l'écriture**

Elle se traduit par l'attribution d'une subvention pouvant aller jusqu'à 300 000 F pour accompagner les auteurs dans leur travail de préparation, de collecte documentaire et d'écriture d'une œuvre littéraire. Cette aide permet à l'auteur de prendre conseil auprès de professionnels ou d'une institution pour l'accompagner dans son processus d'écriture.

>> [Consulter l'aide et la démarche en ligne](#)

- **Aide à l'édition**

Elle soutient le secteur de l'édition professionnelle et favorise la création d'œuvres littéraires. Cette aide se traduit par l'attribution d'une subvention pouvant aller jusqu'à 900 000 francs pour l'édition d'une œuvre littéraire.

>> [Consulter l'aide et la démarche en ligne](#)

- **Aide à la création musicale**

Elle permet aux artistes musiciens de participer aux frais de création et d'enregistrement d'un album de musique de leurs compositions dans un studio professionnel d'enregistrement. Le montant de cette aide peut aller jusqu'à 700 000 F.

>> [Consulter l'aide et la démarche en ligne](#)

- **Aide à la réalisation de courts-métrages de fiction**

Elle permet aux réalisateurs de produire des courts-métrages de fiction d'une durée maximale de 50 minutes pour les montants suivants :

- 800 000 F maximum pour les films de moins de 20 minutes
- 1 200 000 maximum pour les films entre 20 et 50 minutes.

>> [Consulter l'aide et la démarche en ligne](#)